



F.S.U.

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

Pour défendre  
vos droits  
collectifs



Pour défendre  
vos droits  
individuels



Flashez ce code QR pour le  
mémoriser dans votre agenda



# Élections professionnelles 2022

du 1<sup>er</sup> au 8 décembre

## Qui vote pour quelles instances ?



### Comité Social d'Administration (CSA)

Pour tous les titulaires et contractuel·es (CDD - CDI)

2 votes différents



CSA du CNED



CSA ministériels

Comment voter ?

Le vote papier par correspondance est possible pour les élections au CNED. Utiliser cette possibilité en demandant le matériel de vote à la DRH : DRH-electionsprofessionnelles@ac-cned.fr.  
**Votez par courrier dès réception des bulletins et profession de foi.**

Comment voter ?

Par vote électronique du 1<sup>er</sup> au 8 décembre



### Titulaires

sauf stagiaires



### Commission Administrative Paritaire (CAP)

Selon vos catégories et cadres d'emploi



Au niveau national (CAPN ministérielles)

ou



Au niveau académique (CAPA)

Comment voter ?

Par vote électronique du 1<sup>er</sup> au 8 décembre



### Contractuel·es

CDD - CDI



### Commission Consultative Paritaire des agent·es contractuel·es (CCP)



CCP du CNED



Comment voter ?

Le vote papier par correspondance est possible pour les élections au CNED. Utiliser cette possibilité en demandant le matériel de vote à la DRH : DRH-electionsprofessionnelles@ac-cned.fr.  
**Votez par courrier dès réception des bulletins et profession de foi.**